

RAPPORT de la commission permanente des finances
chargée d'étudier les comptes communaux de l'année
2023

Vallorbe, le 27 mai 2024

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur Le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur et de Messieurs Gérald Bonzon, Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange et Benjamin Stramke s'est réunie le 13 mai dernier pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence ainsi que pour toutes les informations et explications données sur les comptes communaux. Le rapport de gestion et des comptes communaux 2023 est comme à son habitude très bien fourni et détaillé.

Le résultat final des comptes 2023 est le suivant :

Total des revenus CHF 24'980'238.49

Total des charges CHF 24'864'958.07

Excédent de revenus CHF 115'280.42

Ce résultat comprend les amortissements usuels de CHF 1'214'834.54 et extraordinaires de CHF 3'718'307.06, donc un montant global de CHF 4'933'141.60.

La marge brute dégagée pour l'année 2023 s'élève à CHF 5'705'939.56, correspondant à 23.01% des revenus. Les résultats 2023 sont excellents mais contiennent quelques éléments extraordinaires tels que des rattrapages fiscaux, un solde net de la péréquation 2022 en faveur de la Commune ainsi que des coûts de l'AJOVAL exceptionnellement plus bas. La très grande partie des revenus sera donc néanmoins pérenne. Le résultat est plus élevé que budgétisé du fait de la grande prudence prise au moment du budget sur les revenus, notamment fiscaux. Les nouvelles taxes liées au dossier de l'eau entrent pleinement dans les comptes, les recours liés à ce dossier sont pratiquement tous levés, les taxes sont donc acquises sans réserve pour la commune.

La COFIN a dès lors demandé à la Municipalité la date d'entrée de la baisse d'impôt qui est discutée depuis plusieurs années maintenant suite à l'entrée en vigueur des différentes taxes affectées. Dans notre dernier rapport la Municipalité pensait mettre en œuvre la baisse pour 2025, néanmoins la baisse d'impôt devrait

entrer en vigueur en 2026. En effet, la Municipalité souhaite pouvoir stabiliser les finances avec l'entrée des nouvelles taxes, les coûts qui y seront liés et l'entrée en force de la nouvelle péréquation qui devrait avoir un impact négatif d'environ CHF 270'000.00 sur les comptes. De plus, des décisions relatives à des investissements importants au niveau de l'ASCOVABANO (infrastructure immobilière Vaulion-Croy-Vallorbe) doivent être affinées et auront un impact évident sur les finances. Dès lors, la COFIN attend l'actualisation de la planification des dépenses d'investissement qui devrait accompagner le budget 2025. La COFIN appuie donc la Municipalité dans sa décision de prévoir la baisse d'impôt pour 2026.

La COFIN note également l'augmentation de la population, signe très positif pour la commune et les finances communales.

Une discussion générale a ensuite eu lieu sur les comptes 2023 qui n'appelaient pas de questions spéciales.

Il en ressort que la COFIN :

Est très satisfaite de la gestion financière de la commune, les résultats sont excellents et l'année 2024 devraient être également dans ces niveaux au vu de la vente de terrain prévue.

La COFIN s'est interrogée sur l'achat de la parcelle 787 au Grand Marais de 8'215 m² pour CHF 10'000.00, cette parcelle est constituée de l'ancienne ligne de chemin de fer et a été acquise par la commune dans le but de maintenir les chemins pédestres qui y passent. En effet, si cette parcelle avait été acquise par un agriculteur le tourisme pédestre aurait dû être stoppé sur ce tronçon.

La COFIN revient une nouvelle fois sur la hausse continue du produit des amendes d'ordre, cette année le produit des amendes s'élève à CHF 130'517.27 contre CHF 105'463.13 en 2022 et par rapport à un budget de CHF 40'000.00. En 2023, 1928 amendes d'ordre ont été délivrées, soit :

-1764 amendes liées au disque et parcomètre (204), 119 amendes pour stationnement interdit, trottoir ou hors case.

- 46 dénonciations ont été effectuées liées au dépôt de déchets sauvages, mise à ban, à des infractions au règlement général de police.

La COFIN recommande que les amendes ne soient pas en constante augmentation et liées pratiquement qu'aux automobilistes afin qu'il fasse bon vivre à Vallorbe. Un effort doit être consenti sur le respect du règlement de police, déchets, défection chiens etc...

La COFIN relève également que l'économie d'énergie liée à l'extinction nocturne complète du village est faible en regard du compte 820.31.23, soit CHF 2'000.00 à rajouter l'augmentation du prix de l'énergie, et la restriction de l'éclairage de fête représente une économie de CHF 4'057.00.

Endettement communal

L'endettement communal se situe à CHF 44'561'300.00 au 31.12.2023, contre CHF 43'321'734.60 au 31.12.2022.

Cautionnements : CHF 5'974'605.00 au 31.12.23.

Pour rappel le plafond d'endettement est fixé à CHF 53'000'000.00 pour la législature et le plafond de cautionnement à CHF 22'000'000.00.

Pour terminer, la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne, et au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2023,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

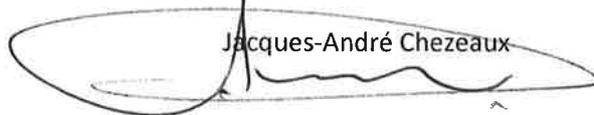
1. Les comptes communaux de l'exercice 2023 sont acceptés tels que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2023.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur :

Lorianne Foretay

